Quelle politique énergétique pour garantir un avenir compétitif à l'industrie amidonnière française ?

« Notre industrie se trouve à la croisée des chemins entre compétitivité, décarbonation et développement industriel et il est urgent de définir une politique énergétique qui garantisse un accès à une énergie décarbonée, mais aussi stable et abordable. »

Cécile Duputel,
Membre du Conseil de Direction USIPA
Corporate Public Affairs Manager, Roquette

Premier producteur européen d'amidon et acteur clé multi-industries, le secteur amidonnier est, jusque-là, parvenu à conjuguer innovation, maintien de ses sites de production en France et engagement environnemental. Face aux mutations du paysage énergétique, il déploie des stratégies ambitieuses pour sécuriser ses approvisionnements et accélérer l'électrification de ses procédés de fabrication, gage de décarbonation. Pour continuer d'investir, d'innover et de produire en France, l'industrie amidonnière a plus que jamais besoin d'une politique énergétique stable, réaliste et favorable à l'industrie.

Une industrie structurellement énergo-intensive

La production amidonnière est réalisée à partir des matières premières agricoles : blé, maïs, pois, pomme de terre. Elle nécessite une consommation d'énergie importante, notamment pour la production de vapeur qui est indispensable au procédé de fabrication. L'énergie constitue ainsi le deuxième poste de dépense, après les matières premières, d'un site amidonnier, soit une part moyenne comprise entre 15 et 20 % des coûts de production.

Cette dépendance rend le secteur particulièrement vulnérable aux variations de prix d'autant plus que le contexte actuel – post-Covid, guerre en Ukraine, fin du dispositif ARENH[1] – a montré la volatilité extrême des marchés de l'énergie.

> *« Cette dépendance rend le secteur particulièrement vulnérable aux variations de prix d'autant plus que le contexte actuel […] a montré la volatilité extrême des marchés de l'énergie. »*

S'adapter et diversifier pour anticiper la hausse des coûts

Consciente de la tendance haussière des prix de l'énergie en Europe, l'industrie amidonnière a pris les devants en s'engageant dans une stratégie de long terme, qui repose sur plusieurs leviers :

- La diversification du mix énergétique : l'électrification des procédés amidonniers est en cours, remplacement des chaudières à gaz par des chaudières électriques, recours à des sources d'énergie alternatives (biomasse, méthanisation, géothermie…), etc… Cette diversification s'accompagne d'une réflexion stratégique sur les modalités et la pérennité des approvisionnements, afin de sécuriser les flux énergétiques et d'en lisser les coûts dans la durée.
- Une amélioration continue de l'efficacité énergétique des outils de production, grâce à une connaissance fine des procédés et à des investissements réguliers dans la modernisation des installations.

> ***« Ces efforts volontaristes ont porté leurs fruits puisque le secteur a réduit de 30 % ses émissions de CO_2 entre 2015 et 2023[2]. »***

Malgré tous ces efforts, maintenir le paysage industriel existant et croître sur le sol français ne sera possible qu'avec un accès à une énergie compétitive : avec des prix du gaz quatre à cinq fois plus élevés en Europe qu'aux États-Unis ou que les prix du charbon en Asie, le différentiel de compétitivité devient critique dans un marché qui est mondialisé !

Quelle politique énergétique pour préserver l'avenir ?

La réponse passe par une politique cohérente, lisible et stable. Les mécanismes de soutien à la décarbonation existent – fonds chaleur, decarb'industrie – mais leur caractère annuel, leurs critères de sélection et leur complexité administrative limitent leur efficacité. Une meilleure visibilité pluriannuelle, une simplification des procédures et un soutien accru aux technologies éprouvées (et pas seulement aux innovations de rupture) sont nécessaires. Il est aussi urgent d'agir sur la fiscalité énergétique. Le rapport Draghi et le Clean Industrial Act européen ouvrent la voie à une réduction de la pression fiscale sur les électro-intensifs : les Etats membres doivent s'en saisir.

> ***« Une meilleure visibilité pluriannuelle, une simplification des procédures et un soutien accru aux technologies éprouvées (et pas seulement aux innovations de rupture) sont nécessaires. »***

La France bénéficiait jusqu'à présent d'un avantage compétitif grâce à une énergie abordable via l'ARENH. Or, cet avantage prendra fin le 31 décembre 2025. Notre industrie se trouve à la croisée des chemins entre compétitivité, décarbonation et développement industriel et il est urgent de définir une politique énergétique qui garantisse un accès à une énergie décarbonée, mais aussi stable et abordable. C'est à cette condition que nous pourrons continuer à produire, investir, innover, et créer de la valeur sur le territoire français.

---

[1]Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique instauré par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010

[2]Source : Système ETS – Commission européenne. 2015 est la date de référence considérée par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).